



Fiche agent financier - REGAFI - Registre des agents financiers

Dénomination sociale : Castillon Capital LLP
Identifiant REGAFI : 28366

Description de l'entreprise

Dénomination sociale : Castillon Capital LLP
Nature d'exercice : Libre prestation de services

Entreprise d'investissement

Nature d'autorisation : Passeport européen en entrée
Date d'autorisation/enregistrement : 31/07/2008

Adresse du siège social : 38 Dover Street - W1S 4NL

Ville : LONDRES

Pays : ROYAUME-UNI

Légende

A - Services et activités d'investissement	
1	Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers
2	Exécution d'ordres pour le compte de tiers
3	Négociation pour compte propre
4	Gestion de portefeuille pour le compte de tiers
5	Conseil en investissement
6	Prise ferme / placement avec engagement ferme
7	Placement non garanti
8	Exploitation d'un système multilatérale de négociation (MTF)
9	Exploitation d'un système organisé de négociation (OTF)
B - Services auxiliaires	
1	Conservation et administration d'IF pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie de garanties
2	Octroi d'un crédit ou d'un prêt à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs instruments financiers, dans laquelle intervient l'entreprise qui octroie le crédit ou le prêt
3	Conseil aux entreprises en matière de structure du capital, de stratégie industrielle et de questions connexes - conseil et services en matière de fusions et de rachat d'entreprises
4	Services de change lorsque ces services sont liés à la fourniture de services d'investissement
5	Recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers
6	Services liés à la prise ferme
7	Les services et activités d'investissement concernant le marché sous-jacent
C - Instruments financiers	
1	C1 - Valeurs mobilières (au sens de la directive MIF 2) (titres de capital et titres de créance autres que les IMM)
2	C2 - Instruments du marché monétaire (IMM) (au sens de l'article 4 (1), point 17 de MIF 2)
3	C3 - Parts d'organismes de placement collectif (OPC)
4	C4 - Contrats financiers sur sous-jacents financiers qui peuvent être réglés par une livraison physique ou en espèces (cf. point C4 de l'Annexe I de MIF 2)
5	C5 - Contrats financiers sur matières premières (MP) qui doivent être réglés en espèces ou peuvent l'être à la demande d'une des parties (cf. point C5 de l'Annexe I de MIF 2)
6	C6 - Contrats financiers sur MP qui peuvent être réglés par livraison physique, négociés sur un MR, un MTF ou un OTF (cf. point C6 de l'Annexe I de MIF 2)
7	C7 - Contrats financiers sur MP qui peuvent être réglés par livraison physique, autres que ceux de C6 et non destinés à des fins commerciales (cf. point C7 de l'Annexe I de MIF 2)
8	C8 - Instruments dérivés servant au transfert du risque de crédit
9	C9 - Contrats financiers pour différences
10	C10 - Contrats financiers sur sous-jacents immatériels ou autres que ceux cités ci-dessus (cf. point C10 de l'Annexe I de MIF 2)
11	C11 - Quotas d'émission (cf. point C11 de l'Annexe I de MIF 2)
